

FICHE DE POSTE ONCOLOGUE RADIOTHERAPEUTE

Liaisons hiérarchiques :

- Direction

Liaisons fonctionnelles :

- Direction
- Personnel médical, paramédical et administratif interne et externe
- Etablissements de santé publics et privés
- Radio-physicien
- Coordinateur du plateau technique
- Responsable qualité
- Assistante qualité

Activités principales :

Le médecin radiothérapeute est responsable de la prise en charge médicale des patients nécessitant un traitement par radiothérapie externe ou curiethérapie.

Il assume l'entière responsabilité médicale des prescriptions, du suivi et de l'adaptation des traitements, conformément :

- ✓ Au Décret n° 2017-884 du 9 mai 2017 encadrant l'activité de radiothérapie
- ✓ À la décision ASN n° 2008-DC-0103 relative à la radiothérapie externe
- ✓ À la décision ASN n° 2013-DC-0349, modifiée par la décision n° 2022-DC-0747, portant sur la gestion des risques en radiothérapie
- ✓ Aux référentiels de bonne pratique en cancérologie (INCa / SFRO / HAS)
- ✓ Aux exigences du Code de la Santé Publique et Code du Travail (radioprotection)

Missions principales :

A. Prise en charge du patient – diagnostic & indication thérapeutique

- Traiter les tumeurs cancéreuses et certaines lésions bénignes par radiations ionisantes.
- Avant toute décision thérapeutique :
 - Réaliser un examen clinique et un interrogatoire complet.
 - Vérifier l'éligibilité du patient au traitement.
 - Informer le patient (consultation d'annonce) :
 - indication, objectifs, modalités, durée, effets secondaires aigus et tardifs, bénéfices/risques.
 - remise de documents explicatifs pour faciliter la compréhension.
- Élaborer et rédiger le **Programme Personnalisé de Soins (PPS)** conformément à l'article L1111-2 du CSP.

B. Planification du traitement (phases scanner / dosimétrie / validation)

- Définir la nature du traitement, la dose totale, le fractionnement, la durée du traitement.
- Être disponible pour le scanner de centrage à la demande des MERM.
- Pendant la planification :
 - Contourer les volumes cibles et organes à risque.
 - Valider le plan dosimétrique proposé par les physiciens / dosimétristes.
 - Valider la prescription dans ARIA.
 - Valider les mises en place sur accélérateur (images quotidiennes ou hebdomadaires selon protocole).

C. Supervision du traitement

- Superviser l'administration du traitement.
- Être disponible pour valider les contrôles lors des mises en place quotidiennes sur les accélérateurs.
- Adapter le traitement si nécessaire (tolérance, toxicités, complications).

D. Consultations pendant et après traitement

- Effectuer des consultations hebdomadaires pendant le traitement (consultations de surveillance).
- Effectuer la **consultation de fin de traitement**, tracer dans ARIA et envoyer le courrier au médecin traitant.
- Assurer le **suiti médical post-thérapeutique au minimum une fois par an pendant 5 ans**, en coordination avec les autres spécialistes.

E. Continuité des soins

- Organiser la continuité des soins, y compris en cas :
 - d'urgence technique (panne machine),
 - d'urgence médicale (grade 3/4...).
- Remplacer un radiothérapeute absent pour la validation des tâches médicales.

F. Démarche qualité – Traçabilité – Gestion des risques

Conformément à la **décision ASN 2013-DC-0349 modifiée par ASN 2022-DC-0747** :

- Assurer la traçabilité des actes médicaux dans le dossier patient informatisé (ARIA).
- Participer :
 - aux CREX,
 - à l'identitovigilance,
 - à la gestion des événements indésirables (déclaration, analyse, actions correctives).
- Participer à la rédaction, validation ou révision des documents qualité et procédures CRNC.

G. Travail en équipe & coordination médicale

- Participer aux réunions techniques de radiothérapie concernant les dossiers patients.
- Participer et/ou animer les **Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP)**.
- Répondre aux sollicitations du personnel du centre.
- Tutorer / accompagner tout nouvel oncologue radiothérapeute.

Missions spécifiques :

- Respecter le règlement intérieur du centre.
- Respecter l'organisation du service.
- Assurer une présence médicale au CRNC durant les traitements.
- Consulter systématiquement sa messagerie chaque jour et sa liste de tâches dans ARIA.

Exigences réglementaires et obligations de formation :

Exigence / Obligations	Description	Référence réglementaire	Fréquence / Périodicité
Radioprotection des patients	Formation obligatoire pour tout médecin exposant des patients aux rayonnements ionisants	Article L1333-19 du Code de la Santé Publique	Tous les 7 ans
Radioprotection des travailleurs	Formation obligatoire en tant que travailleur exposé aux rayonnements ionisants	Articles R4451-47 à R4451-50 du Code du Travail	Tous les 3 ans
Gestion des risques en radiothérapie	Mise en œuvre des exigences d'assurance qualité, analyse des EI, participation au CREX	Décision ASN n° 2013-DC-0349 modifiée par ASN n° 2022-DC-0747	Obligation continue
Exigences en radiothérapie externe	Traçabilité, validation médicale, justification & optimisation des traitements	Décision ASN n° 2008-DC-0103	Obligation continue
Exercice médical en radiothérapie	Encadrement légal de l'activité de radiothérapie	Décret n° 2017-884 du 9 mai 2017	Permanente
Développement Professionnel Continu (DPC)	Obligation individuelle annuelle de formation	Article L4021-1 du Code de la Santé Publique	Annuel

Compétences :

Être diplômé d'un DES d'oncologie-radiothérapie (Diplôme d'études spécialisées) ou de toute équivalence reconnue par l'ordre national des médecins

- Être titulaire des formations requises par l'ASN :
 - ✓ Formation à la radioprotection des patients (Article L1333-19)
 - ✓ Formation à la radioprotection des travailleurs (Article R.4451-47 à R.4451-50)
- Maîtrise des logiciels métier (ARIA, Eclipse...)
- Maîtrise des référentiels en cancérologie

Savoir être :

- Respect du secret professionnel et confidentialité
- Ethique, écoute, empathie
- Gestion du stress, capacité à prioriser et capacité d'adaptation
- Ponctualité, fiabilité et disponibilité
- Travail en équipe et communication inter équipe fluide